











Le Mans, le 03 mars 2020

Monsieur le Premier Ministre,

En tant que Président de la Fédération régionale des Maires des Pays de la Loire, et avec mes collègues Présidents des associations départementales de l'AMF, je souhaite appeler votre attention sur les conséquences des différents épisodes de sécheresse et de canicule sur nos territoires et leurs habitants.

Nos cinq départements ont, en effet, été touchés très sévèrement par des sécheresses successives ces derniers étés et il est très probable que cet état de fait ne s'arrangera pas dans les années à venir.

Ces situations ont, depuis plusieurs années, engendré des mouvements de terrain et provoqué des dégâts, parfois très importants, sur le bâti, ce phénomène ne cessant pas de s'aggraver au fil des années.

Nous souhaitons aujourd'hui vous alerter sur l'urgence et le désarroi grandissant des familles touchées par ces phénomènes, ces dernières se retrouvant totalement démunies face à l'ampleur des dégâts sur leur patrimoine immobilier et sur la nature des travaux à entreprendre pour y remédier.

Elles doivent, en outre, très souvent continuer d'honorer des crédits immobiliers sur plusieurs années, pour un bien dont la valeur se trouve considérablement amoindrie et qui, de fait, se trouve impossible à vendre.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'ensemble des communes sinistrées est donc une nécessité, afin que ces personnes et familles puissent engager et obtenir, auprès de leur assureur, une indemnisation et une réparation adaptées aux sinistres et dégâts constatés.

Or, nous constatons et déplorons que beaucoup trop peu de nos communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, cet état de fait créant une situation de statu quo intenable pour les maires comme pour les propriétaires touchés.

Nous demandons par conséquent que la circulaire du 10 mai 2019 relative à la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit modifiée, voire abrogée, et que de nouveaux critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soient définis.

Cette demande est bien sûr partagée et relayée localement par les associations « les oubliés de la canicule », avec lesquelles nous échangeons régulièrement, et qui regroupent les propriétaires concernés.

Nous souhaitons également que les délais de traitement des demandes et des recours soient réduits et que les sinistrés puissent être accompagnés plus efficacement.

Enfin, il ne nous a pas échappé que l'Assemblée Nationale avait adopté un amendement visant à octroyer une enveloppe de 10 millions d'euros, au bénéfice des victimes de la sécheresse de 2018 dans le département du Nord. Considérant la rupture d'égalité que cette disposition introduit, nous sollicitons auprès de vous l'extension de ce dispositif à l'ensemble du territoire national.

L'urgence du constat qui est fait, face à un phénomène qui ne peut que s'aggraver dans les prochains mois et années, s'agissant des biens déjà touchés ou des conséquences à venir du changement climatique, nécessite aujourd'hui des prises de position et des décisions qui soient à la hauteur des enjeux.

Nous mesurons parfaitement, Monsieur le Premier Ministre, les enjeux de ce dossier difficile mais comptons sur votre engagement fort envers nos concitoyens et administrés durement éprouvés par ces situations.

Comptant sur l'attention que vous porterez à nos demandes,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Maurice PERRION Jean-Luc DAVY

Président de l'AMF 49

Président de l'Association des

Adjoints et Présidents de

Président de l'Association Maires,

Fresident de l'Alvir 43

Alain DILIS

Fédérative des Maires de communautés

communautés de Maine et Loire

des Maires et Présidents de

de la Mayenne

Marc JOULAUD

Anne-Marie COULON

Président de l'Association des Maires,

Présidente de l'Association des Maires et

Adjoints et Présidents d'intercommunalité

Présidents de Communautés de Vendée

de la Sarthe

Olilone_

